

Le Dossier de Soins Partagé: un allié pour un suivi médical coordonné et transparent

Dans le cadre d'Octobre Rose, mois dédié à la sensibilisation au dépistage et à la prise en charge du cancer du sein, l'Agence eSanté met en lumière un outil essentiel pour accompagner les patientes tout au long de leur parcours de soins: le Dossier de Soins Partagé (DSP).

Bien plus qu'un simple espace numérique, le DSP permet à chacune de devenir actrice de sa santé, en favorisant une coordination fluide entre ses différents professionnels de santé.

Un parcours de soins mieux coordonné

Le cancer du sein implique souvent l'intervention de nombreux professionnels: médecin généraliste, gynécologue, radiologue, oncologue, infirmier, kinésithérapeute,... Le DSP facilite cette collaboration en centralisant les informations médicales importantes. Les professionnels autorisés peuvent ainsi consulter les documents utiles, suivre l'évolution de la patiente et adapter la prise en charge en toute cohérence.

L'assistant DSP: un soutien précieux des proches

Certaines personnes souhaitent être accompagnées dans la gestion de leur santé. Le DSP prévoit cette possibilité grâce au rôle d'assistant DSP: un proche ou une personne de confiance peut être autorisé à consulter les documents du DSP et à accompagner la patiente dans la gestion de son dossier. Une aide «éclairée», particulièrement utile lors d'un parcours de soins exigeant comme celui du cancer du sein.



Un outil au service de la continuité et de la qualité des soins

En centralisant les informations de santé et en favorisant leur accès, tout en donnant à la patiente un rôle actif, le DSP contribue à un suivi plus fluide, plus sûr et plus humain. Dans le contexte d'Octobre Rose, il s'impose comme un véritable levier de coordination, au service de la prévention, du dépistage et de l'accompagnement des patientes. ●

UN VÉRITABLE PARTENAIRE DE VOTRE SUIVI SANTÉ

Le DSP vous permet de:

- Consulter vos données: vous accédez à toutes les informations de santé présentes dans votre dossier, ce qui favorise une meilleure compréhension de votre prise en charge.
- Déposer vous-même des documents: vous disposez d'un espace personnel dans lequel vous pouvez enrichir votre DSP.
- Suivre les actions réalisées: chaque consultation ou ajout effectué dans votre DSP est tracé, vous offrant une transparence sur les interactions des professionnels qui vous accompagnent.

Plus d'infos sur www.esante.lu



Agence nationale
des informations partagées
dans le domaine de la santé



Résultats d'analyses
de laboratoire
Rapports médicaux
Résultats d'exams
radiologiques
Résumé patient
du médecin référent
Rapport
d'hospitalisation
Prescriptions
(...)

myDSP POUR FACILITER LA COORDINATION DE MES SOINS

Le DSP (Dossier de Soins Partagé), votre dossier de santé électronique, personnel et sécurisé, qui regroupe vos données de santé essentielles

www.esante.lu



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

AGENCE
eSanté
LUXEMBOURG

PLUS D'INFOS

